

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES STAGIAIRES - Automne 2020 -

PRÉAMBULE :

L'accueil des stagiaires dans le centre de formation est rendu possible par la mise en œuvre de mesures de protection sanitaire des personnes accueillies et employées dans notre structure, conformes à celles décrites dans le Protocole sanitaire du Ministère du travail, édité le 31 août et complétées des recommandations du Guide de préconisations de sécurité sanitaire de la branche sectorielle.

MODALITÉS D'ACCUEIL :

- L'entrée dans le centre de formation est conditionnée au port du masque qui est obligatoire dans l'enceinte du centre.
- CCIF a procédé à un achat de masques catégorie 2 réutilisables et lavables : à destination du personnel permanent, formateurs (et stagiaires s'ils ne possèdent pas le leur).
- Des flacons de gel hydro-alcoolique sont disposés à l'accueil et dans chaque salle de formation : à disposition des formateurs et stagiaires
- Un accueil des stagiaires et formateurs à l'entrée du centre est sécurisé avec une protection vitrée. Un registre manuel des entrées est tenu à jour, l'historique des données des entrants sont conservées sur une période limitée dans le but exclusif de pouvoir éventuellement retracer des cas contacts.

MAINTIEN DE DISTANCIATION PHYSIQUE :

Capacités d'accueil des salles :

CAPACITÉ MODIFIÉE D'ACCUEIL DES SALLES DE FORMATION	Salles de formation	surface	Capacité Stagiaires	RATIO m ² /pers
	Salle 1	12,91	3	4,3
	Salle 2	14,11	3	4,7
	Salle 3	14,60	3	4,9
	Salle 4	12,84	3	4,3
	Salle 11	54,31	10	3,4
	Salle 12	30,27	5	3,4
	Salle 13 (info)	48,10	10	3,2
	Salle 14 (info)	34,30	9	2,3
	Salle 15 (info)	31,58	7	2,1
	Salle 16	32,79	6	3,6
	Salle 17	46,81	10	2,9

APPLICATION DES GESTES BARRIERE :

- Rappel visuel des gestes barrière dans chaque salle de formation
- Temps d'explication des consignes sanitaires générales et spécifiques à l'établissement lors de l'ouverture de la formation, rappel de la responsabilité de chaque individu
- Port du masque obligatoire dans le centre de formation, **y compris en salle de formation**

LIMITATION DU BRASSAGE DES APPRENANTS :

- Espace attente : 12 personnes maximum
- Consignes au sol pour sens de circulation dans le centre, notamment dans les escaliers
- Prises des pauses en décalé pour respect du nombre maximum dans l'espace accueil
- Aération des salles pendant les temps de pause

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL :

- Respect des caractéristiques techniques de désinfection pour les produits utilisés
- Désinfection quotidienne des salles de formation (tables et ordinateur formateur notamment), des espaces communs et des sanitaires
- Salles informatiques : protection des claviers d'ordinateurs des salles de formation + mise à disposition lingettes désinfectantes pour les stagiaires

INFORMATIONS / COMMUNICATION :

- Affichage des gestes barrière et des consignes de distanciation à l'accueil du centre et dans chaque salle de formation
- Port du masque obligatoire dans le centre
- Signalétique sur la localisation des distributeurs de gels hydro-alcooliques mis à disposition dans le centre (accueil, salles de formation)
- Affichage du protocole d'accueil des stagiaires
- Tenue du registre des entrées dans le centre de formation avec coordonnées des entrants

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE ET DE SES CONTACTS RAPPROCHÉS

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût, de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- l'isolement en salle 1 avec application des gestes barrières et du matériel adéquat.
- la protection
- la recherche de signes de gravité.

Mobiliser le professionnel de santé dédié de l'établissement. Lui fournir un masque avant son intervention.

Il sera demandé au stagiaire de quitter le site et de consulter son médecin traitant. Il sera demandé à l'apprenant d'apporter la preuve de la consultation chez un médecin avant tout retour en formation s'il ne s'agit pas d'un cas de COVID avéré. Si l'avis du médecin nécessite un délai de confinement, l'apprenant pourra revenir en formation au terme de son arrêt de travail.

En l'absence de signe de gravité, il sera demandé au stagiaire de quitter le site et d'organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun, puis de consulter son médecin traitant. Il sera demandé à l'apprenant d'apporter la preuve de la consultation chez un médecin avant tout retour en formation s'il ne s'agit pas d'un cas de COVID avéré. Si l'avis du médecin nécessite un délai de confinement, l'apprenant pourra revenir en formation au terme de son arrêt de travail.

En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :

- Se présenter, présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).
- Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance de 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage du poste de travail et le suivi des salariés.

En cas de symptôme apparaissant après la formation, il est demandé au stagiaire (et/ou à l'entreprise) de prévenir immédiatement le centre de formation afin de pouvoir rechercher les personnes ayant été en contact durant la journée de formation.

GESTION DE L'HISTORIQUE DES PERSONNES CONTACTS

- Conservation de la liste journalière des stagiaires, formateurs et salariés dans le centre afin de pouvoir identifier les personnes en contact avec la personne
- Conservation du registre des visiteurs (fournisseurs, clients) de passage au centre sur une durée limitée à des fins de gestion sanitaire.